

Direction des sports

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (P.O.S.S)

**Centre Nautique de Givors
Bassin d'extérieur**

Mise à jour juin 2023

Présenté et approuvé lors du conseil municipal de la ville de Givors le.....

Délibération N° Du conseil municipal du

Sommaire

I - : Rôle du P.O.S.S

II - : Plan de fonctionnement général de l'établissement

1. Identification de l'établissement
2. Fonctionnement général
3. Indice de fréquentation
4. Organisation de la surveillance et la sécurité
5. Matériel de secours disponible
6. Matériel de ranimation disponible
7. Autre personnel présent dans l'établissement
8. Organisation interne en cas d'accident
9. Exercices d'alarme
10. Alertes des secours extérieurs
11. Tableaux des horaires d'ouverture de l'établissement

III - : Plan de surveillance aquatique

1. Principe de surveillance aquatique
2. Procédures d'intervention en période scolaire
 - Consignes générales
 - Configuration des séances
 - Organisation en cas d'accident
3. Procédure d'intervention en cas d'accident en séance publique

IV - : Annexes

- 1 : Tableaux des effectifs de surveillance
- 2 : Plan de l'équipement

I. ROLE DU POSS

Le P.O.S.S. est un guide destiné à aider l'exploitant à mieux exercer ses responsabilités.

Le P.O.S.S. regroupe l'ensemble des mesures de préventions des accidents et de planifications des secours sous la responsabilité de l'Exploitant ; il comprend un descriptif des lieux et installations du matériel de secours et de communication ainsi qu'un descriptif du fonctionnement général.

Pour chaque plage horaire identique correspondant à un même type de fonctionnement, il précisera l'organisation de la surveillance ainsi que la procédure d'intervention en cas d'accident.

La rédaction du P.O.S.S. est une opportunité pour chacun de réfléchir aux conditions réelles d'utilisation de la piscine afin de mettre en place des dispositifs les mieux adaptés.

Pour pouvoir être efficace en cas d'accident le mieux est de s'y préparer.

Les procédures d'intervention prennent en compte les éléments de sécurité actifs, partant de deux constatations :

- 1) Il est difficile de faire reposer toute la responsabilité d'une baignade sur une personne en raison du stress occasionné par l'accident, d'où une perte de capacité ; il faut donc constituer « l'équipe de sauvetage permanente ».
- 2) Le facteur TEMPS est essentiel pour la réussite d'une intervention en cas d'accident, seule une organisation réfléchie et parfaitement intégrée jusqu'à en devenir mécanique, se révélera efficace. Pour cela, elle doit :
 - Prendre en compte les particularités du lieu, les types de publics et les spécificités du personnel.
 - Intégrer les compétences et définir avec précision la mission de chacun des membres de l'équipe de prévention.
 - Etablir un protocole d'intervention logique englobant tous les éléments (prévention, information, rapport...)
 - Prévoir la mise en place d'un matériel de communication entre les différents acteurs de l'équipe d'intervention.

Une prestation de qualité commence par une surveillance et une organisation parfaitement opérationnelles.

II. PLAN DE FONCTIONNEMENT GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

1. IDENTIFICATION DE L'ETABLISSEMENT

Nom de l'établissement : **Centre Nautique de Givors**
Adresse : **2, Rue Honoré Pétetin 69700 Givors**
N° téléphone :
Propriétaire : **Ville de Givors**
Exploitant : **Ville de Givors**
Type de catégorie : **X- 3è C**

2. FONCTIONNEMENT GENERAL

Période d'ouverture de l'établissement :

- Ouverture permanente : non
- Ouverture saisonnière : oui
- Ouverture occasionnelle : oui (certains jours fériés)

3. INDICE DE FREQUENTATION

Bassin extérieur **3000 m²**

Fréquentation maximale instantanée : **50 personnes**

Fréquentation maximale saisonnière : **50** personnes

Périodes de fortes fréquentations : période estivale

4. ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DE LA SECURITE

Effectif : 1 personne

Qualification : BEESAN, BPJEPS ANN, BNSSA.

Zone et poste de surveillance : annexe 2 du présent P.O.S.S.

Moyens d'alarme à disposition : Sifflet, talkie-walkie.

Rôles et missions du personnel : prévus dans les plans de surveillance et les processus d'intervention en cas d'accident.

5. MATERIEL DE SECOURS DISPONIBLE

- 2 plans durs ;
- 2 couvertures ;
- Des attelles pour membres inférieurs et supérieurs ;
- Nécessaire de premier secours, pharmacie.

6. MATERIEL DE RANIMATION DISPONIBLE

- 2 bouteilles d'oxygène avec manomètre et débitre ;
- 1 ballon avec masques et valves pour permettre une ventilation ;
- 1 défibrillateur semi-automatique.

7. AUTRES PERSONNELS PRESENTS SUR LE SITE

1 MNS

7 animateurs

1 ou 2 agents de sécurité

En rotation selon l'horaire de travail.

8. ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

Prévus dans les plans de surveillance et les procédures d'intervention en cas d'accident (Titre III. du présent P.O.S.S).

9. EXERCICES D'ALARME

Périodicité : 1 fois par an.

10. ALERTES DES SECOURS EXTERIEURS

Sapeurs-Pompiers : **018**

Gendarmerie : **017**

SAMU : **015**

Police Nationale : **04.72.49.26.50**

Police Municipale : **04.72.49.18.02**

Personnel désigné pour déclencher l'alerte : MNS, agent d'accueil.

Accueil des secours extérieurs : Agent d'accueil, agent technique

Zones d'accès : Infirmerie

11. TABLEAUX DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SITE

- **Période estivale : Lundi-Samedi 10h00-19h00**
- **Ouverture des jours fériés éventuels : identiques aux horaires de la période.**

III. PLAN DE SURVEILLANCE AQUATIQUE

1. PRINCIPES DE SURVEILLANCE AQUATIQUE

- **Consignes générales de surveillance :**
 - Sécurité assurée par **1** surveillant : Présence sur la chaise haute durant le créneau défini.
- **Plan de l'équipement :** annexe 2 du présent P.O.S.S.
- **Organisation en cas d'accident : Bassin d'extérieur**

Saison estivale : 1 MNS + 6 animateurs (aquaparc, paddles, kayaks)

Un MNS prévient les animateurs et va chercher la victime

Les animateurs évacuent les usagers hors de bassin extérieur.

Un des animateurs aide le MNS à sortir hors de l'eau la victime. Un deuxième animateur prévient les MNS présents aux bassins intérieurs du site. Le MNS fait le bilan et commence les premiers gestes. Un des MNS porteur du téléphone présent à l'intérieur du centre nautique assiste le premier MNS. Les MNS restants évacuent les bassins intérieurs.

Le MNS porteur du téléphone préviendra les secours en fonction du bilan et aidera à l'assistance de la victime.

Le personnel de service se met à disposition des MNS.

IV. Annexes

